



Gétigné

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Loire-Atlantique

COMPTE-RENDU Conseil municipal du 3 juillet 2025

Le trois juillet deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Gétigné (Loire-Atlantique), dûment convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GUILLOT, maire de Gétigné.

Présents : Chantal AUDRAIN, Marion BERNARD, Mickaël BODET, Angéline BULOT, Frédéric CHARRIER, Gwenola CORRE, Olivier FOULONNEAU, François GUILLOT, Karine GUIMBRETIERE, Nadège LEMELLE, René LESIEUR, Éric MALLARD, Patricia MANGIN-CAZES, Stéphane RABILLER, Thibaud TOULLIER et Laurence VALTON.

Absents : Cyril ALLAIN, Morgane BARBIER, Alex BOISSELIER, Gilles CHABAS, Séverine DOLLET, Florian GRIMBERGER, Olivier JARRET, Bénédicte LOIRET, Romuald POULNAIS, Étienne RIPOCHE et Carine SARTORI.

Pouvoirs : de Cyril ALLAIN à Gwenola CORRE, de Morgane BARBIER à Patricia MANGIN-CAZES, d'Alex BOISSELIER à Laurence VALTON, de Gilles CHABAS à François GUILLOT, de Florian GRIMBERGER à Mickaël BODET, d'Olivier JARRET à Olivier FOULONNEAU, de Bénédicte LOIRET à Chantal AUDRAIN, d'Étienne RIPOCHE à Stéphane RABILLER et de Carine SARTORI à Karine GUIMBRETIERE.

Mme Laurence VALTON a été élue secrétaire.

M. le maire introduit la séance en évoquant plusieurs points :

- Venue des Italiens dans le cadre du jumelage. Il remercie Chantal AUDRAIN pour son investissement tout au long de ce séjour et les traductions réalisées.
- Hellfest Kids du 18 juin. Une pétition contre l'organisation de cet événement a été remise en mairie par Citizen Go. M. le Maire trouve important que les enfants puissent découvrir un festival et s'initient à diverses musiques.
- Annulation du feu d'artifice prévu ce samedi 5 juillet en raison du risque incendie avec un éventuel départ de feu avec une végétation très sèche. La soirée n'est pas annulée, les autres animations étant maintenues.
- Campagne organisée par la communauté d'agglomération, face à la montée des incivilités en partenariat avec les communes. Un des agents en photo, auparavant à Gorges, a été recruté au sein du service accueil de la commune.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 5 juin 2025

Le procès-verbal du Conseil municipal en date du 5 juin a été transmis à tous les membres du Conseil municipal. Il est demandé aux conseillers de faire part de leurs observations éventuelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 25 voix pour,

APPROUVE le compte-rendu du Conseil municipal en date du 5 juin 2025.

2. Délégations du Conseil municipal au maire

En application de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions, dans le cadre de ses délégations :

- 05/06/2025 : trottoir en béton balayé rue des Moulins – AUBRON MECHINEAU 44190 GORGES : 5 064,00 € TTC

- 05/06/2025 : diagnostic amiante pour travaux cœur de bourg – AGIR LABORATOIRE 85170 LE POIRÉ SUR VIE : 1 607,56 € TTC

- 23/06/2025 : avenant n°1 du lot 1 « terrassement, VRD, aménagements extérieurs » pour la fourniture et pose de grille caillebotis sur seuil pour les travaux de l'annexe périscolaire – GIRARDEAU TP 85600 TREIZE SEPTIERS : 2 741,62 € TTC (soit 2,73 %)

- 23/06/2025 : avenant n°1 du lot 2 « gros œuvre » pour la réalisation d'une cours anglaise pour la sortie de ventilation du préau et habillage en pied de mur extérieur au droit du préau dans le cadre des travaux de l'annexe périscolaire – ESPÉRANCE DES ENTREPRISES FAUCHARD 85600 MONTAIGU VENDÉE : 2 195,34 € TTC (soit 0,95 %)

- 23/06/2025 : avenant n°1 du lot 7 « menuiseries extérieures aluminium - serrurerie » pour le remplacement des gâches à ruptures par des gâches à émission et la suppression de nez de plancher en profilé métallique pour les travaux de l'annexe périscolaire – MENUISERIES DES 2 RIVES 44190 GÉTIGNÉ : - 4 681,08 € TTC (soit -3,17 %)

- 23/06/2025 : avenant n°2 du lot 8 « menuiseries intérieures bois » pour la mise à jour des façades et des réaménagements de placards et de la banque d'accueil pour les travaux de l'annexe périscolaire – MENUISERIES DES 2 RIVES 44190 GÉTIGNÉ : 804,74 € TTC (soit 1,21% et 1,89 % en cumulé)

- 23/06/2025 : avenant n°1 du lot 9 « cloisons sèches – plafonds plaques de plâtre » pour la modification de travaux en plus et moins-value pour les travaux de l'annexe périscolaire – SONISO 49300 CHOLET : - 1 949,05 € TTC (soit - 2,25 %)

- 23/06/2025 : avenant n°1 du lot 10 « plafonds suspendus - isolation » pour la suppression de l'isolation acoustique et le remplacement de dalles de faux-plafonds pour les travaux de l'annexe périscolaire – SARL TREMELO 49290 CHALONNES SUR LOIRE : - 2 957,46 € TTC (soit – 7,26 %)

- 23/06/2025 : avenant n°1 du lot 15 « plomberie – chauffage – ventilation » pour des plus ou moins-values en fin de chantier pour les travaux de l'annexe périscolaire – TURQUAND SA 85170 LE POIRÉ SUR VIE : - 635,50 € TTC (soit – 0,42%)

- 23/06/2025 : 11 tables, casiers et chaises pour l'école élémentaire, tabouret mobile pour l'école maternelle, siège assis-debout pour l'annexe périscolaire – WESCO 79140 CERIZAY : 3 341,64 € TTC

- 24/06/2025 : divers petits marquages routiers rue des 3 Provinces, giratoire de Recouvrance, impasse du Fief du Parc, rue du Stade, rue des 3 Quartiers, rue du Pont, La Drouetterie, la Rétorière, la Médrie, Haute-Gente, la Mortière et la Charpraie – MARQUALIGNE 85610 CUGAND – LA BERNARDIÈRE : 8 736 € TTC

- 24/06/2025 : curages de fossés et dérasements d'accotement – 2LTP 44570 TRIGNAC : 15 730,14 € TTC

- 24/06/2025 : aération à lames ou ramassage de turricules pour terrain d'honneur de football et ramassage du désherbage mécanique – EFFIVERT 49230 SÈVREMOINE (SAINT-GERMAIN SUR MOINE) : 1 638,00 € TTC

- 24/06/2025 : tonte terrain d'honneur de football y compris dégagements sur 12 mois, ainsi que 10 tontes pour les espaces verts aux abords – EFFIVERT 49230 SÈVREMOINE (SAINT-GERMAIN SUR MOINE) : 10 380,00 € TTC.

- 30/06/2025 : suppression branchements et réseau basse tension sur façade du 2 rue du pont Ligneau – ENEDIS 49100 ANGERS : 10 962,48 € TTC.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une habitation vacante depuis environ 20 ans et dont une partie du toit s'est effondrée. Le bien est destiné à être démoli pour des raisons de sécurité. Si les héritiers ne font pas de travaux, la commune pourra les mettre en demeure et passé un délai, faire réaliser les travaux à leurs frais.

3. Dénominations de structures : salle polyvalente, accueils périscolaires et restaurant scolaire

Il appartient au conseil municipal de déterminer la dénomination des lieux publics, voies ou édifices publics. La dénomination doit être conforme à l'intérêt public local. À ce titre, l'attribution d'un nom à un espace public doit respecter le principe de neutralité du service public et il ne doit être ni de nature à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image du service.

A. Dénominations structures enfance

À l'initiative de la commission enfance, jeunesse, affaires scolaires, un appel à propositions a été lancé auprès de la population en février / mars, pour harmoniser le nom de certains sites :

- Le restaurant scolaire actuellement dénommé « Le relais des petits Gétignois »
- L'accueil périscolaire actuellement dénommé « Les petites canailles »
- L'annexe accueillant l'agrandissement de l'accueil périscolaire.

Les propositions de la commission du 28 avril sont les suivantes :

- Pour le restaurant scolaire : « Chez Miam »
- Pour l'accueil périscolaire rue des Changes : « Les p'tits sarments »
- Pour l'annexe de l'accueil périscolaire rue du pont Jean Vay : « Les jeunes pousses ».

Lors d'une nouvelle étude le 23 juin, il a été retenu :

- Pour le restaurant scolaire : maintien du nom actuel « Le relais des petits Gétignois »
- Pour l'accueil périscolaire rue des Changes : « Le nid »
- Pour l'annexe de l'accueil périscolaire rue du pont Jean Vay : « La cabane ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 25 voix pour,

DÉNOMME :

- L'accueil périscolaire situé 3 bis rue des Changes : Le nid
- L'annexe de l'accueil périscolaire située 2 ter rue du pont Jean Vay : La cabane

MAINTIENT le nom du restaurant scolaire situé 2 rue du pont Jean Vay : Le relais des petits Gétignois.

B. Dénomination salle polyvalente

Sous l'annexe périscolaire, une salle est créée. Afin de faciliter sa désignation, il est proposé de la dénommer.

La commission Animation Locale, Vie Associative a proposé lors de sa réunion du 10 juin, le nom de « Salle du Vallon ».

M. LESIEUR propose le nom de « salle Vivaldi » en référence à l'ancienne salle de musique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 25 voix pour,

DÉNOMME l'espace située au 2 ter du Pont Jean Vay, sous l'annexe périscolaire, en « salle du Vallon ».

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES

4. Modifications de la liste des emplois communaux

La commission finances – ressources humaines réunie le 23 juin 2025 propose de modifier plusieurs postes :

Au 1^{er} juillet 2025 :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet, pour le remplacement d'un agent partant en retraite au 1^{er} août.

Au 1^{er} août 2025 :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à mi-temps pour un avancement de grade
- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à 12 heures / semaine pour un avancement de grade
- Création d'un poste de brigadier-chef principal à temps complet pour un avancement de grade
- Création de deux postes d'adjoint d'animation à 10,5 h / semaine (pour l'annexe périscolaire). Les recrutements sont prévus au 29 août.

Au 1^{er} septembre 2025 :

- Modification de 27 à 28 heures / semaine d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe.

VU l'article L.2121-30 du code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT la proposition de la commission finances – ressources humaines réunie le 23 juin 2025 de modifier la liste des emplois communaux ;

CONSIDÉRANT que pour les modifications inférieures à 10 % et n'impliquant pas de changement de régime CNRACL / IRCANTEC (poste occupé par un agent contractuel), l'avis du comité social territorial n'est pas requis ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 25 voix pour,

MODIFIE le tableau des effectifs :

Au 1^{er} juillet 2025 :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet, pour le remplacement d'un agent partant en retraite au 1^{er} août

Au 1^{er} août 2025 :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à mi-temps pour un avancement de grade
- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à 12 heures / semaine pour un avancement de grade
- Création d'un poste de brigadier-chef principal à temps complet pour un avancement de grade
- Création de deux postes d'adjoint d'animation à 10,5 h / semaine (pour l'annexe périscolaire). Les recrutements sont prévus au 29 août.

Au 1^{er} septembre 2025 :

- Modification de 27 à 28 heures / semaine d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe.

FAIT ÉTAT du tableau des effectifs prévisionnels au 1^{er} septembre 2025 :

Grade	Temps de travail modifié	Situation prévisionnelle au 01/09/2025			
		Nombre postes ouverts	Nombre postes pourvus	Postes pourvus en ETP	Nombre postes vacants
Filière administrative		13	9	7,31	4
Attaché territorial	35	1	1	1	0
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35	1	0	0	1
Rédacteur	35	1	1	1	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35	4	4	3,80	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	24	1	1	0,69	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	17,5	1	1	0,40	0
Adjoint administratif territorial	24	1	0	0	1
Adjoint administratif territorial	17,5	1	0	0	1
Adjoint administratif territorial	15	1	1	0,43	0
Adjoint administratif territorial	7	1	0	0	1
Filière technique		10	8	8	2
Technicien principal 1 ^{ère} classe	35	1	1	1	0
Agent de maîtrise	35	1	1	1	0
Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	35	1	1	1	0
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	35	1	1	1	0
Adjoint technique territorial	35	6	4	4	2

Filière culturelle		3	2	1,60	1
Adjoint terr. du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	28	1	0	0,80	1
Adjoint terr. du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	28	1	1	0,80	0
Adjoint territorial du patrimoine	28	1	1	0,80	0
Filière sociale		4	4	3,2	0
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	28	2	2	1,60	0
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	28	2	2	1,60	0
Filière animation		35	23	7,36	12
Animateur	35	1	1	0,80	0
Adjoint territorial d'animation principal 1 ^{ère} classe	12	1	1	0,34	0
Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe	19	1	1	0	1
Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe	17	1	0	0,49	0
Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe	12	1	0	0	1
Adjoint territorial d'animation	35	1	0	0	1
Adjoint territorial d'animation	28	1	0	0	1
Adjoint territorial d'animation	19	4	4	2,17	0
Adjoint territorial d'animation	17,5	1	0	0	1
Adjoint territorial d'animation	17	1	0	0	1
Adjoint territorial d'animation	15	1	0	0	1
Adjoint territorial d'animation	13	1	1	0,37	0
Adjoint territorial d'animation	12	2	2	0,69	0
Adjoint territorial d'animation	11	1	1	0,31	0
Adjoint territorial d'animation	10,5	3	3	0,90	0
Adjoint territorial d'animation	9	1	1	0,26	0
Adjoint territorial d'animation	8,5	1	0	0	1
Adjoint territorial d'animation	4,5	12	8	1,03	4
Filière police		2	1	1	1
Brigadier-chef principal	35	1	1	1	0
Brigadier	35	1	0	0	1
Total général		67	47	28,47	20

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire au dossier.

ENFANCE, JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES

5. Coût d'un élève des écoles publiques 2024 et reversement 2025 à l'école privée Notre-Dame du Sacré-Cœur dans le cadre du contrat d'association

Compte tenu du contrat d'association existant entre la commune et l'école privée Notre-Dame du Sacré-Cœur, il convient d'approuver le coût de fonctionnement pour l'année 2024, d'un élève des écoles publiques.

Rappel des coûts précédents :

		2021	2022	2023
Maternel	Dépenses	104 660,09 €	124 377,94 €	136 350,40 €
	Effectifs (01/09/N-1)	80	78	83
	Coût dépensé par élève	1 380,25 €	1 594,59 €	1 642,78 €
	Coût par élève maternel *	1 380,25 €	1 594,59 €	1 630,48 €
Élémentaire	Dépenses	54 207,97 €	58 627,09 €	67 449,43 €
	Effectifs (01/09/N-1)	136	138	141
	Coût dépensé par élève	398,59 €	424,83 €	478,36 €
	Coût par élève élémentaire*	398,59 €	424,42 €	432,54

* Le coût par élève réel inclut les recettes perçues (participation et remboursement assurances).

Pour 2024, les coûts sont les suivants :

	Maternel	Élémentaire
Nombre d'élèves (rentrée septembre 2024)	84	140
Charges générales et de gestion courante	25 842,67	65 969,73
Charges de personnel	112 600,59 €	4 310,44 €

Fournitures scolaires, livres, activités pédagogiques	6 543,37 €	8 194,14 €
Participations scolaires (voyages et transport CM2)		64,00 €
TOTAL dépensé	144 986,63 €	78 538,31 €
Déduction recettes perçues	- 6 038,81 €	- 215,22 €
Coût par élève du public	1 654,14 €	559,45 €

Pour l'école privée, le montant reversé est basé sur le coût d'un élève, pour lequel on déduit les montants payés directement (voyages scolaire, piscine et transport vers le collège pour la visite des CM2).

	Maternel	Élémentaire
Rappel total dépensé écoles publiques	144 986,63 €	78 538,31 €
Déduction recettes perçues	- 6 038,81 €	- 215,22 €
Déduction dépenses payées directement à l'école privée		- 1 504,00 €
Montant par élève à reverser	1 654,14 €	548,71 €

Mme VALTON explique que les dépenses pour l'école élémentaire ont bien augmenté en particulier avec le renouvellement du contrat de nettoyage dont le montant est plus élevé mais qui comprend un volume d'heures plus important.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour et 3 abstentions,

APPROUVE les coûts de fonctionnement pour l'année 2024, d'un élève des écoles publiques :

- Élève école maternelle : 1 654,14 €
- Élève école élémentaire : 559,45 €

PRÉCISE que le contrat d'association ne comprend pas le coût des participations scolaires (voyages et transport CM2) qui sont déjà versées directement au titre des mesures à caractère social, ni les dépenses payées directement (ex : entrée piscine). Les recettes perçues (participations élèves extérieures ou remboursement d'assurance) sont également déduites. Ainsi, le montant qui sera reversé au contrat d'association est donc de :

- 1 654,14 € pour un élève gétignois en école maternelle
- 548,71 € pour un élève gétignois en école élémentaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au dossier.

6. Avenants au marché de travaux pour la construction d'une maison de l'enfance : lots 6, 13 et 14

Le conseil municipal ayant donné délégation au maire pour les avenants inférieurs à 5 %, seuls ceux supérieurs à ce taux sont présentés au conseil municipal.

Ainsi, trois lots sont concernés :

- Lot 6 « bacs acier, étanchéité PVC » : avenant n°2
Coiffe sur mur du parvis : 970,37 € HT, soit 5,24 % (4,56 % en cumulé)
- Lot 13 « peinture - nettoyage » : avenant n°1
Peinture extérieure sur murs de soutènement : 2 111,26 € HT €, soit 10,36 %
- Lot 14 « électricité » : avenant n°1
Travaux supplémentaires dont système de détection intrusion filaire, alimentation HDMI salle associative, modifications éclairage : 7 916,44 € HT €, soit 8,64 %
- Lot 14 « électricité » : avenant n°2
Travaux supplémentaires dont sirène extérieure avec flash, alimentation poste de travail pour écran hall : 1 442,36 € HT €, soit 1,57 % (10,21 % en cumulé)

M. le maire indique que les avenants correspondent à des modifications demandées par la commune ou des corrections du marché.

Il propose aux élus en septembre, une visite du bâtiment.

Pour le moment, le chantier est dans les temps mais vigilance, l'enduseur aurait déjà dû intervenir et ce décalage peut avoir un effet domino sur les autres lots.

La commune s'est vue notifier l'attribution de 150 756,13 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 pour l'extension accueil périscolaire et création d'une salle polyvalente (phase 2). 350 000 € avaient été demandés mais compte tenu du contexte financier tendu, il était peu certain d'obtenir une subvention.

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2194-1 à L2194-3 ;
VU la délibération 2024-07-04.05 du 4 juillet 2024 concernant l'attribution du marché de travaux pour la construction de la maison de l'enfance pour un montant total de 1 137 827,04 € HT ;

CONSIDÉRANT les avenants suivants déjà acceptés :

- Lot 1 : avenant n°1 du 23 juin 2025 de 2 284,68 € HT
- Lot 2 : avenant n°1 du 23 juin 2025 de 1 829,45 € HT
- Lot 5 : avenant n°1 du 19 mai 2025 de 1 866,37 € HT
- Lot 6 : avenant n°1 du 6 janvier 2025 d'un montant de – 126,04 € HT ;
- Lot 7 : avenant n°1 du 23 juin 2025 de – 3 900,90 € HT
- Lot 8 : avenant n°1 du 18 avril 2025 de 374,42 HT
- Lot 8 : avenant n°2 du 23 juin 2025 de 670,62 € HT
- Lot 9 : avenant n°1 du 23 juin 2025 de – 1 624,21 € HT
- Lot 10 : avenant n°1 du 23 juin 2025 de – 2 464,55 € HT
- Lot 15 : avenant n°1 du 23 juin 2025 de – 529,64 € HT

CONSIDÉRANT les demandes de travaux supplémentaires suivantes :

- Lot 6 : avenant n°2 : Coiffe sur mur du parvis : 970,37 € HT, soit 5,24 % (4,56 % en cumulé)
- Lot 13 : avenant n°1 : Peinture extérieure sur murs de soutènement : 2 111,26 € HT €, soit 10,36 %
- Lot 14 : avenant n°1 : Travaux supplémentaires dont système de détection intrusion filaire, alimentation HDMI salle associative, modifications éclairage : 7 916,44 € HT €, soit 8,64 %
- Lot 14 : avenant n°2 : Travaux supplémentaires dont sirène extérieure avec flash, alimentation poste de travail pour écran hall : 1 442,36 € HT €, soit 1,57 % (10,21 % en cumulé)

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces avenants sont inscrits au budget 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 21 voix pour et 4 abstentions,

ACCEPTE les quatre avenants suivants pour le marché de construction d'une maison de l'enfance :

- Avenant n°2 du lot 6 : Bac acier, étanchéité PVC à OUEST ÉTANCHE, sis ZA La Grolle, 8 rue des Artisans, 85150 LANDERONDE pour un montant de 970,37 € HT, soit 1 164,44 € TTC.
- Avenant n°1 du lot 13 : Peinture, nettoyage de parachèvement à SARL FRÉMONDIÈRE DÉCORATION, sise ZA des Châtaigneraies, 7 rue des Noisetiers Landemont, 49270 ORÉE D'ANJOU pour un montant de 2 111,26 € HT, soit 2 533,51 € TTC.
- Avenant n°1 du lot 14 : Électricité à AB SERVICES ÉNERGIES sis 6 rue des Clairières, zone du Taillis 44840 LES SORINIÈRES pour un montant de 7 916,44 € HT, soit 9 499,73 € TTC.
- Avenant n°2 du lot 14 : Électricité à AB SERVICES ÉNERGIES sis 6 rue des Clairières, zone du Taillis 44840 LES SORINIÈRES pour un montant de 1 442,36 € HT, soit 1 730,83 € TTC.

PRÉCISE que le montant du marché total est (hors révision de prix) de 1 148 647,67 € HT, soit 1 378 377,21 € TTC.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal à l'opération 31 « bâtiments ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les quatre avenants énoncés ci-dessus.

MOBILITÉS, ACCESSIBILITÉ, ENVIRONNEMENT

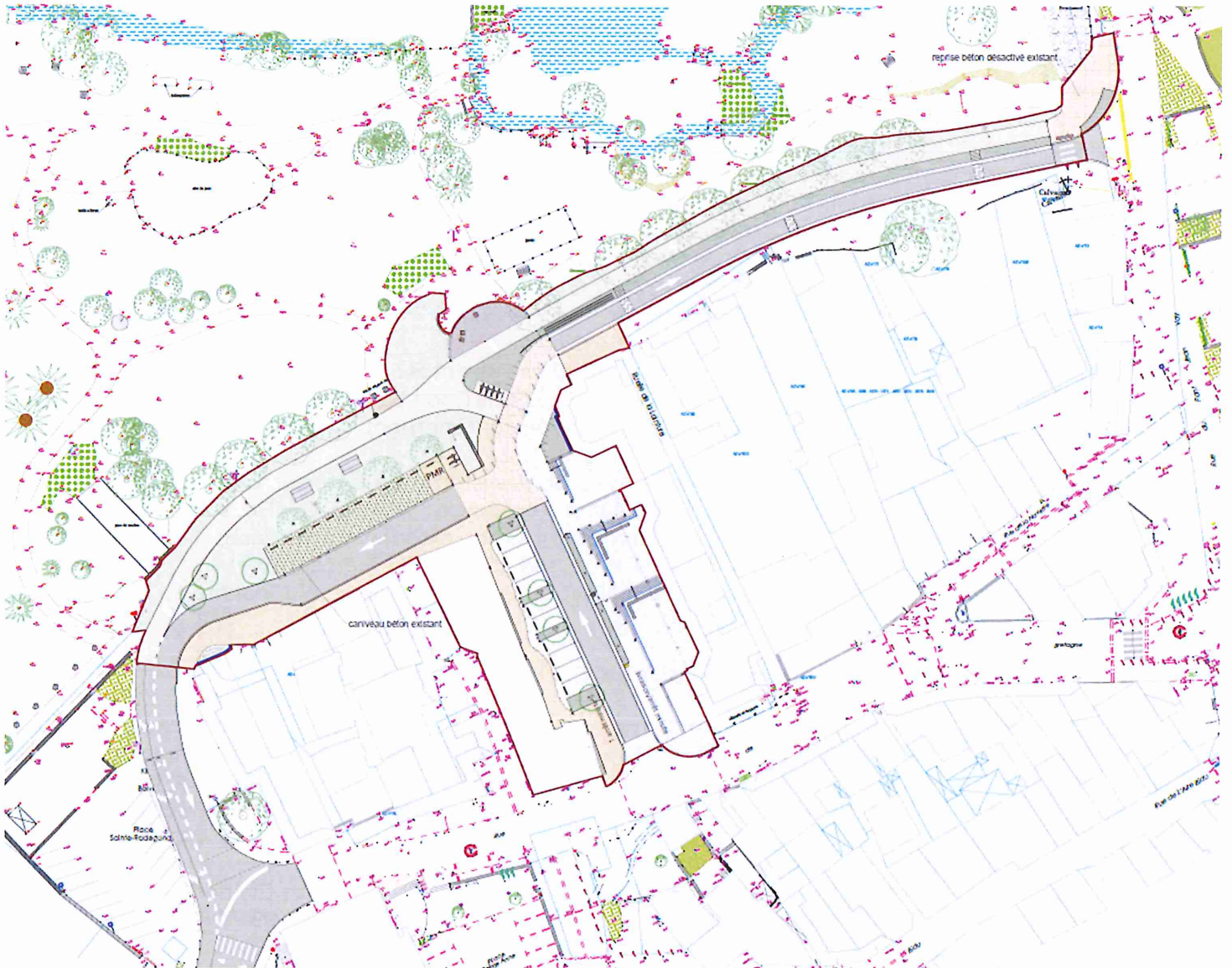
7. Demande de subvention au titre du fonds verts pour la voie vélo de la rue du Vallon

Pour le projet d'aménagement des espaces publics du cœur de bourg, il est proposé de solliciter une subvention au titre du fonds verts pour l'aménagement cyclable.

La subvention sera difficile à obtenir dans un contexte de raréfaction des subventions. Désormais, il sera parfois demandé que l'autofinancement ne soit pas inférieur à la subvention.

Le maître d'œuvre a estimé le coût de l'aménagement cyclable à 100 841,50 € HT, qui comprend :

- Démolition des surfaces existantes sous la voie projetée dont bordures et structure
- Terrassement
- Structure de la voie
- Intégration de la bande plantée séparément la voie verte de la rue
- Béton et bordure type volige acier
- Signalisation.



Les travaux devraient être attribués au conseil municipal de septembre pour les deux lots, voirie et espaces verts. Le démarrage des travaux est envisagé au 15 octobre.

CONSIDÉRANT le projet de voie cyclable pour le projet d'aménagement des espaces publics de de la rue du Vallon et de la place du Fournil ;

CONSIDÉRANT le plan de financement :

- Dépenses HT

Travaux d'aménagement cœur de bourg : 637 060,20 €

Dont aménagement cyclable

100 841,50 €

TOTAL DÉPENSES

100 841,50 €

- Recettes :

Fonds vert

50 420,75 € (50,00 %)

Autofinancement communal :

50 420,75 € (50,00 %)

TOTAL RECETTES

100 841,50 €

SOLLICITE une subvention au titre du fonds vert, à hauteur de 50 420,75 € HT pour la voie cyclable du projet d'aménagement des espaces publics du cœur de bourg, rue du Vallon / Place du Fournil.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

8. Dénomination d'un lieu-dit : la Belle Étoile

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales ;
 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de dénommer un lieu-dit afin de faciliter l'adressage d'une nouvelle construction à proximité de la Brahinière ;
 CONSIDÉRANT que la commission patrimoine, aménagement et urbanisme réunie le 17 juin 2025 propose le nom de « La Belle Étoile » ;

DÉCIDE de dénommer le lieu-dit autour de la parcelle AL 113, « La Belle Étoile ».

DIVERS

9. Bons naissances (1^{er} semestre 2025)

Le bon « nouveau-né » à l'occasion de la naissance d'un enfant dont le domicile est à Gétigné est fixé à 70 €. Afin de procéder au versement, il est nécessaire de délibérer sur les bénéficiaires dont l'établissement de la liste s'est effectué au vu d'un certificat de naissance et d'un RIB au nom de l'enfant. Onze enfants nés entre le 1^{er} juillet 2024 et le 3 mai 2025 sont concernés.

Enfant	Date de naissance	Adresse
Nino G.	01/07/2024	3 Bel Air
Colette F.	27/09/2024	5 le Bois de la Roche
Léon B.	07/10/2024	24 rue des Sittelles
Salomé P.	18/12/2024	9 La Coussais
Layvin C.	08/02/2025	31 bis rue du Mortier - Haute-Gente
Théo P.	20/02/2025	18 rue du Coteau - Haute-Gente
Marceau P.	04/03/2025	2 rue des Garennes
Astrid B.	25/03/2025	27 ter rue du Mortier - Haute-Gente
Albane M.	15/04/2025	15 impasse Marguerite Yourcenar
Emma G.	21/04/2025	15 Clos des Changes
Tess G.	03/05/2025	92 l'Annerie

VU la délibération 2020-09-06 du conseil municipal en date du 10 septembre 2020 relative aux montants à verser au titre des bons « nouveau-né » ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 21 voix pour et 4 abstentions,

APPROUVE la liste des bénéficiaires du bon « nouveau-né » jointe en annexe.

AUTORISE le versement de la somme de 70 € à l'organisme bancaire présenté par les familles, sur un compte au nom de l'enfant.

10. Jury d'assises 2026

Neuf personnes doivent être désignées sur la commune pour siéger en 2026 en qualité de juré, aux assises de Loire-Atlantique. Un tirage au sort parmi la liste électorale sera effectué.

M. le Maire propose d'effectuer le tirage au sort via le logiciel.

VU le code de procédure pénale et notamment les articles 254 à 267 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit procéder au tirage au sort de neuf personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux assises de Loire-Atlantique en 2026, soit le triple du nombre fixé par arrêté préfectoral ;

CONSIDÉRANT que les personnes retenues doivent atteindre l'âge de 23 ans au cours de l'année 2026 (sont donc concernées les personnes nées avant 2003, année 2003 incluse) ;

CONSIDÉRANT que le procédé proposé pour le tirage au sort est celui d'un premier tirage donnant le chiffre des unités, puis celui des dizaines et ainsi de suite pour donner le numéro d'inscription sur la liste générale des électeurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PROCÈDE à la désignation de neuf personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux assises de Loire-Atlantique en 2026.

N°	Tirage	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse
1	1571	JAUD épouse THOMAS	Claude	02/09/1953	2 allée des Chênes
2	8	ADAM	Hugo	14/03/1981	6 rue du Pont Jean Vay
3	663	CHATAIN épouse BARBIER	Sophie	15/02/1964	15 rue de la Sèvre
4	1721	LEGARCON	Pierre	11/05/1999	9 rue de la Chesnaie
5	1813	LOYEN épouse ROY	Véronique	30/09/1967	32 rue de l'Aulnaie
6	2539	RINEAU	Alexia	12/04/1997	98 L'Annerie
7	1189	GAMBIER	Louis	18/12/2002	3 rue Hector Berlioz
8	1406	GUILLOTEAU épouse RICHARD	Anne	06/03/1964	50 rue du Mortier – Haute-Gente
9	2159	PARADY	Jean-Noël	31/03/1974	7 rue du Pont Jean Vay

INFORMATIONS DIVERSES

Prochaines dates de conseil municipal

- Jeudi 11 septembre 2025, 19h
- Jeudi 16 octobre 2025, 19h30. La réunion de conseil sera précédée d'une présentation aux élus de la mise à jour du plan communal de sauvegarde (de 18h30 à 19h30).
- Jeudi 13 novembre 2025, 19h
- Jeudi 18 décembre 2025, 19h.

Sortie sénior le 9 juillet

Le CCAS organise une balade en train à vapeur à Mortagne-sur-Sèvre. 41 personnes se sont inscrites sur les 50 places disponibles.

Pièges à frelons

Des pièges à frelons ont été installés et il y a eu une belle capture des reines au printemps. Les boîtes rouges vont être retirées durant l'été.

Bilan intermédiaire 0 déchet

Mme GUIMBRETIERE indique que la moyenne par élève des déchets alimentaires est d'environ 70 g. À Gétigné, le chiffre était de 44 g. Avec le nouveau dispositif au restaurant scolaire, le volume est de 28 g / élève. Des adaptations seront faites pour les entrées, avec une réduction du choix pour certains menus, notamment pour le potage cet hiver.

Voie vélo vers le Douet

Les travaux supervisés par la communauté d'agglomération vont commencer fin juillet pour la phase préparatoire et s'exécuteront de la fin août à novembre 2025. Suivront les plantations réalisées par la commune.

Arbres

M. le maire évoque le projet de Clisson sur la charte de l'arbre, avec un inventaire participatif. Il pense que c'est un sujet qui aurait pu être mutualisé.

M. MALLARD indique qu'il faut surtout éviter de couper les arbres. La coupe d'un arbre de 200 à 300 ans n'est jamais compensée. Il indique qu'il existe un programme à la région avec des financements possibles. Il aimerait faire participer les enfants des villages.

Mme MANGIN-CAZES demande si des photos des arbres plantés dans le cadre du projet « Adopt'un arbre » ont été reçues. Il faudrait un retour cinq ans après. Il serait intéressant de faire une fresque pour voir comment les arbres ont grandi et connaître leur devenir. M. MALLARD indique que la

première année de plantation, l'arbre pousse peu. Mme GUIMBRETIERE indique que des photos étaient affichées lors des vœux à la population.

Participations des élus aux animations municipales

M. BODET remercie les élus qui ont assuré le soutien des manifestations du mois de mai. Ces animations ne peuvent marcher qu'avec des bras. Il relance l'appel pour venir aider le matin ou le soir des feux de Gétigné. Il y aura à la rentrée, les Petites Scènes, le 29 août.

25 ans du comité de jumelage avec Alatri

Mme AUDRAIN évoque l'origine du jumelage. Il s'agit d'un étudiant de Gétigné qui a échangé avec un étudiant italien et qui ont ensuite initié le partenariat.

Mme AUDRAIN relate le propos du Président du comité italien, parlant d'un même toit européen, d'une citoyenneté commune et de la nécessité de s'unir pour la paix.

Les serments de jumelage ont été renouvelés pour ces 25 ans, avec la signature de chaque ville.

41 italiens sont venus en car pour un court séjour. Ils ont visité l'ESAT de Gétigné, la ville des Sables d'Olonne. Un dîner champêtre extérieur a clôturé les échanges à Saint-Lumine.

Foncier entreprise DENIS à Recouvrance

Mme CORRE interroge le maire sur une rencontre avec l'entreprise DENIS et la communauté d'agglomération. M. GUILLOT précise qu'une seconde rencontre est prévue mercredi et qu'à ce stade, plusieurs options sont possibles sur le devenir du terrain d'environ 7 ha et des bâtiments d'environ 15 000 m². Il reviendra vers les élus à la rentrée pour faire connaître les intentions du propriétaire.

La séance est levée à 20h21.

La secrétaire de séance,
Mme Laurence VALTON



Le Maire,
M. François GUILLOT

